

Loi

Générale

modern

## Loi n° n° 46/AN/94/3e L portant organisation des différents services du Ministère de l'Éducation.

n° 46/AN/94/3e L

Ministère  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication  
23 mars 1994

Numéro JO  
n° 6 du 31/03/1994

Date du numéro  
31 mars 1994

### INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

### VISAS

**Vu** la Constitution du 15 septembre 1992

**Vu** le décret n°93 0010/PREdu 4 février 1993 portant remaniement du Gouvernement djiboutien et fixant ses attributions.

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier Le bureau du matériel est rattaché au bureau du personnel.

#### Art. 2

Le bureau du personnel et du matériel est érigé en service et prend la dénomination : service du Personnel et du Matériel. Le reste sans changement.

#### Art. 3

La présente loi sera publiée au Journal officiel dès sa promulgation.

par le président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.